

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 03 Février 2023 à 19 H

Le vendredi trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de monsieur Eric BALLESTER, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Stéphanie Bordes, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Richard Tourisseau, Catherine Villadieu, Lionel Pouteau, Christine Trecat

Absents Excusés : Mme VILLEMUR Michèle, Mr TERNIER Gilles

Procuration : Mr CUQUEL Patrice donne procuration à Mme Razafimanantsoa Marie-Hélène

Désignation d'un secrétaire de séance : *Jean-luc GAURAN*

Ordre du jour :

Présentation du Plan de l'opération de revitalisation de territoire

Adoption du procès-verbal du 9 Décembre 2022

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Proposition vente terrain Section AE N°28

Proposition d'achat immeuble Section AE N°406

Proposition d'achat parcelle Section AH N°64

Demande de location garage résidence faubourg

Convention de mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche lac de st clar

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget principal 2023

Renouvellement Ligne de trésorerie Crédit Agricole

Tarifs de location salles communales

Exonération loyer local commercial

Demande de subvention participation voyage scolaire

Indemnité assurance

Prime primo accédant

Travaux SDEG – Chemin de Saint Roch

Convention 30 millions d'amis (renouvellement) - Convention Les chats libres de Saint Clar

Concours maisons fleuries

Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LASEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2023 :

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 Décembre 2022.

Le conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Eric Ballester donne lecture et expose le diagnostic le périmètre et les axes de stratégies de ORT, dans le cadre des petites villes de demain.

L'ORT est un outil visant une requalification de l'ensemble d'un espace déjà urbanisé, dont elle facilite la rénovation du parc de logement, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long termes du territoire.

Favoriser une offre d'équipements, commerces et service de proximité pour rayonner sur le territoire

Aller vers une offre de logements attractive, diversifiée et adaptée au besoin en centres de villages

Valoriser l'identité des paysages urbains et naturels

Développer la mobilité en cœur de village, vers les burgs et depuis les bourgs.

Le conseil municipal adopte le diagnostic et le périmètre et les axes de stratégies de l'ORT à l'unanimité.

PRIME PRIMO ACCEDANT :

M. le Maire donne les objectifs de la prime primo accèdent afin de favoriser l'accession à la propriété en centre bourg et réduire le nombre de logements vacants.

Contenu de l'action : définir le montant de la prime et les conditions de critères et d'éligibilités, zone, montant, budget alloué, communiqué auprès des agences immobilières et notaires.

Le conseil municipal accepte le principe et délibérera sur les conditions après validation de l'ORT par les services de l'état.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

DIA 1

Parcelles cadastrées : AE 409 et AE 407

Surface 47ca

Propriétaire : Mr PEOTTA Cédric

Acquéreur DE LASSUS SAINT GENIES Alixane

Prix de vente 139 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

DIA 2

Parcelles cadastrées AH 60

Surface 12A 1Ca

Propriétaire Mme BENOIT Solange

Acquéreurs M. DELPRAT Eric, Mme SOULAN Christelle, M. DELPRAT Florian, M. DELBRAT Thibault

Prix de vente 32 500 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

PROPOSITION DE VENTE :

Parcelles cadastrée AE 28

Surface 215 m²

Propriétaires ZUERAS Michel

Prix de vente 1 €

Après discussion il a été décidé de demander aux propriétaires des parcelles voisines si ils sont intéressés par la vente des parcelles mitoyennes à la commune.

PROPOSITION D'ACHAT BATIMENT APPARTENANT A LA COMMUNE :

Parcelle cadastrée AE 406

Surface 205 m²

Acquéreur M. FESQUET Julien

Estimation des domaines : 150 000 €

Proposition d'acquisition : 150 000 €

Le conseil municipal donne son accord

PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNE :

Parcelle cadastrée AH 64

Surface 59 m²

Acquéreur M. PAEZ Philippe

Proposition d'acquisition 500 €

Le conseil municipal donne son accord

DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL RESIDENCE DU FAUBOURG

Mme JULIEN Nadine et M. BERTO Mathieu demandent la location de ce local

Le conseil donne son accord pour un prix mensuel de location à hauteur de 150 € sous condition de ne pas alimenter un véhicule électrique sur le réseau électrique de la résidence communale.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE 3 ANS DU DROIT DE PÊCHE AU LAC DE LA BASE DE LOISIR DE SAINT CLAR

M. le maire expose le problème de réciprocité du droit de pêche que la fédération du Gers des associations agréée pour la pêche, qui existe dans tout le département sauf pour Saint Clar.

Le conseil municipal donne son accord pour signer la convention de 3 ans

ENGAGEMENT DES DEPENSES

M. le Maire expose des dépenses à prévoir avant le vote du budget principal

Paiement vacations du commissaire enquêteur Mission PLU

- Article 202 Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.
- Opération 36 PLU
- Montant 2 293,93€ TTC

Paiement Plus value salle de sport lot 3 SMC2

- Article 2148 Construction sur sol d'autrui
- Opération 80 Salle de sport
- Montant 1 800€ TTC

Le conseil municipal donne son accord pour le paiement

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire demande une ligne de trésorerie pour les besoins de la commune dans l'attente des subventions à venir

Echéance au 17/02/2023 de 200 000€

1 an renouvelable

Taux variable indexé sur Euribor 3 mois

Révision du taux : trimestrielle

Paiement des intérêts : trimestriel

Remboursement du capital : in fine ou à tout moment selon la situation de la trésorerie sans frais ni indemnité

Conditions financières : index +1,4% de marge bancaire

Valeur de l'index de référence : 12/01/2023 2,33%

Frais de dossier : 500€

Catégorie Gissier du prêt propose : 1A

TEG : 1,6541%

0.1 % en cas de non-utilisation

TARIF LOCATION DES SALLES COMMUNALES

RAPPEL : Délibération du 17/11/2017

Salle de l'ail 150€

Salle des fêtes 300€
Salle des associations 100€
Délibération du 15/04/2022
Hall d'entrée salle des fêtes 50 €

Après discussion et avis le conseil ne change par ces tarifs

DEMANDE D'EXONERATION DE LOYER

M. Le Maire expose le problème de Mme Desbuissons qui n'avait pas compris que les travaux qui devait être engagé par la commune, ont été reporté
La boutique LUMIA va fermer du 01/01/2023 au 31/03/2023 suite aux prévisions de travaux sur le bâtiment.
Fermeture de la boutique du 01/01/2023 au 31/03/2023
Mme DESBUYSSON Stacy demande l'exonération des loyers pendant cette période, soit 3 mois.
Loyer mensuel : 390€

Le conseil municipal donne son accord pour exonération de trois mois si fermeture du commerce

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire expose une demande de participation financière pour un voyage scolaire organisé par le lycée Maréchal Lannes de Lectoure dot deus élèves réside à Saint Clar
Voyage à LONDRE mai 2023
Élèves de 1^{ère} et Terminales spécialité anglais
2 élèves habitent st clar
Le conseil municipal décide d'attribuer 200 € de participation au voyage

INDEMNITE ASSURANCE

Mme VILLADIEU Cathy expose que suite au sinistre du dégâts des eaux au gîtes le conseil doit délibéré pour accepter l'indemnisation de l'assurance.
Le conseil municipal accepte l'indemnisation de l'assurance suite au sinistre dégâts des eaux au gîte

SDEG - TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS

M. Le Maire expose le besoin de travaux du chemin Saint-Roch pour l'éclairage public

Montant HT 6 707,37€

Subvention SDEG - 2 012,21€

Reste à charge de la commune 4 695,16€

Le conseil municipal accepte les travaux et le reste à charge.

Convention avec 30 millions d'amis et l'association des chats libres de Saint-Clar afin de bénéficier d'une subvention lors des stérilisations :

Mme Christine TRECOT expose le problème de l'association SM3V pour de nouvelles règles à appliquer à la suite du changement de président de l'association.

Fait un rappel des conditions en 2022

50% pris en charge par 30 millions d'amis

50% à charge de la commune

L'association des chats libres de St Clar se charge d'attraper les chats et de les amener chez le vétérinaire puis se charge de les relâcher à l'endroit de leur capture

Rappel :

La stérilisation + tatouage I-CAD s'élève en moyenne :

Pour une femelle 80€ (40€ à charge de la commune)

Pour un mâle 60€ (30€ à charge de la commune)

Le conseil municipal demande un report de ce point au prochain conseil municipal

CONCOURS DES MAISON FLEURIES

Mme Bordes Stéphanie rapporte les décisions de la commission de cadre de vie de reconduire le concours des maisons fleuris.

Périmètres le village de Saint Clar délimiter par les panneaux d'entrée du village

Trois prix décernés pour chaque catégorie : 1^{er} Prix 75 €, 2^{ème} prix 50 €, 3^{ème} prix 25 €

1. Maison façade vu extérieure
2. Mur et fenêtre fleuris
3. Commerce

Les membre du Jury sont composés des membres de la commission cadre de vie et un employé des services technique.

Une publication sera faite sur le Fils de l'Arratz et sur les réseaux sociaux.

Le conseil municipal donne son accord

QUESTIONS DIVERSES

Une secrétaire de la Mairie demande un passage à 90 % au 1er septembre 2023

Le conseil municipal donne son accord

L'association ED+ organise une manifestation ainsi qu' une soirée caritative, et demande la gratuité de la salle des fêtes

Le conseil municipal donne son accord

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Eric Ballester

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc Gauran



A large, stylized black ink signature, likely belonging to Jean-Luc Gauran, is written across the page.